

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE
tenue au siège
le lundi 20/03/A à HH heures - quinzième exercice

Ordre du jour :

1. Explication, délibération et décision conformément aux art. 259/523 C. Soc. (anciennement art. 60 L.C.S.C.).
2. Modification des statuts
3. Rapport annuel et questions
4. Rapport du commissaire et questions
5. Approbation du bilan et du compte des résultats au 30/09/A-1 (avant affectation du résultat)
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire
7. Affectation du résultat
8. Approbation des comptes annuels en vue de leur dépôt à la Banque Nationale de Belgique
9. (Re)nomination des administrateurs
10. Rémunération des administrateurs (art....des statuts)
11. (Re)nomination et rémunération du commissaire (art.des statuts)
12. Confirmation de l'état des comptes courants au 30/09/A-1
13. Règles d'évaluation
14. Divers

L'assemblée est ouverte sous la présidence de monsieur/madame..... (art. ... des statuts).

Le président constate que tous les actionnaires, qui possèdent ensemble toutes les actions, sont présents ou valablement représentés et qu'il n'y a pas de titulaires d'obligations de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer des points de l'ordre du jour nonobstant le fait que les formalités légales pour la convocation de l'assemblée n'ont pas été respectées.

Le Conseil d'Administration est présent au grand complet. Le commissaire est présent également.

Le président désigne monsieur/madame.....en qualité de secrétaire (art. ...des statuts).

Monsieur/madame.....et monsieur/madame.....sont désignés comme scrutateurs (art....des statuts).

Le président donne lecture :

- du rapport annuel
- du rapport du commissaire
- du bilan
- du compte des résultats
- de l'annexe

1. EXPLICATION, DÉLIBÉRATION ET DÉCISION CONFORMÉMENT AUX ART. 259/523 DU CODE DES SOCIÉTÉS. (anciennement art. 60 L.C.S.C.).

On se réfère au rapport du Conseil d'Administration du JJ/MM/A.
Pour le reste, il n'y a pas de modifications par rapport aux exercices précédents.

2. MODIFICATION DES STATUTS

Le président fait un exposé au sujet des nécessaires adaptations statutaires, soit :

- a. l'adaptation du capital à un minimum de BEF 2.500.000 ou de EURO 61.500
- b. la conversion du capital en euros
- c. l'adaptation des statuts au Code des Sociétés.

La décision suivante est prise àvoix.

- a.....
- b.....
- c ;.....

3. RAPPORT ANNUEL

.....questions supplémentaires sont posées aux administrateurs à propos du rapport (art.274/540, alinéa 1 C. Soc. - anciennement art. 70ter L.C.S.C.), soit :

.....
.....

4. RAPPORT DU COMMISSAIRE

..... questions supplémentaires sont posées au commissaire à propos de son rapport (ART. 274/540 , alinéa 2 C. Soc. - anciennement art. 70ter L.C.S.C.), soit :

5. APPROBATION DU BILAN ET DU COMPTE DES RESULTATS au 20/09/A-1 (avant affectation du résultat)

Bilan et compte des résultats : voir annexes s.v.p.
Le bilan et le compte de résultat annexés sont approuvés par.....voix.

8. APPROBATION DU COMPTE DES RESULTATS AU 30/09/A-1

En vue de son dépôt à la Banque Nationale de Belgique le compte des résultats annexé, arrêté au 30/09/A-1 (schéma complet) est approuvé par.....voix.

Comptes annuel (schéma complet) : voir annexe s.v.p.

9. (RE)NOMINATION DES ADMINISTRATEURS

Comme les mandats de tous les administrateurs ne prennent fin qu'après l'assemblée annuelle de A+2 la présente assemblée ne doit pas procéder à de nouvelles nominations.

10. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS (art....des statuts)

Conformément à l'article... des statuts ,les rémunérations allouées aux administrateurs pour l'exercice A-2/A-1 sont approuvées par.....voix. Les cotisations dans le cadre du statut social des indépendants sont à charge des administrateurs.

L'assemblée générale ratifie explicitement cette allocation des rémunérations aux administrateurs concernés et approuve par.....voix les assurances groupe ainsi que la souscription de ce contrat par monsieur/madame.....

11. (RE)NOMINATION ET REMUNERATION DU COMMISSAIRE (art...des statuts)

Comme le mandat de commissaire prend fin après l'assemblée annuelle de A, la présente assemblée doit procéder à une nouvelle nomination.

En tenant compte des éléments suivant on décide de ne pas désigner de commissaire : au cours des exercices précédents la société est toujours restée en deçà des critères requis pour la nomination d'un commissaire-réviseur.

12. CONFIRMATION DE LA SITUATION des COMPTES COURANTS au 30/09/A-1

Au 30/09/A-1 la situation des comptes courants des actionnaires est la suivante (avant affectation du résultat) :

-YYYYYYYYYYYY	3.000.000 crédit
- YYYYYYYYYYYY	500.000 crédit
- YYYYYYYYYYYY	0

ce qui est approuvé par.....voix.

Le détail des mouvements de l'exercice A-2/A-1 est remis aux administrateurs concernés et signé « pour accord ».

13. REGLES D'EVALUATION

les règles d'évaluation telles que jointes en annexe aux comptes annuels sont approuvées par.....voix. ces règles d'évaluation sont appliquées de façon constante.

14. DIVERS

néant

l'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée à HH heures.

.....
actionnaire

.....
actionnaire
administrateur délégué

.....
actionnaire administrateur